

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .70 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 06 novembre,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à M. ARCUCCI Patrick
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme Julie BOUCHER
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme THIERRY Martine donne procuration à M. HERAUD Jean-François

Etaient absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BUCAIONI Claude ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des ajustements comptables par la voie d'une décision modificative.

Il précise que cette décision modificative n'emporte pas d'évolution des montants totaux votés par section. Les modifications à apporter sont les suivantes :

Section d'investissement :

Pour mémoire, le compte 6811 du chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) présente des prévisions budgétaires pour un montant de 133 840,21€.

Le chapitre 040 présente différentes sommes aux différents comptes 28 pour un montant de 11 203,98€ et 122 636,23€ au compte 21. Après vérification approfondie des amortissements, il convient de procéder à la modification suivante :

- compte 21531 chap 040 : - 12 200,31€
- compte 21561 chap 040 : - 110 435,92€

- compte 28031 chap 040 : + 12 200,31€
- compte 28151 chap 040 : + 110 435,92€

Pour mémoire, le budget primitif prévoyait une dépense d'investissement de 12 548€ au chapitre 16 compte 1641 correspondant au remboursement du capital de la dette.

Pour l'année 2023, le remboursement du capital de la dette s'élève à 14 179,32€.

Il convient donc d'abonder ce compte pour recouvrir la dépense en prélevant sur le chapitre 20 – dépenses imprévues, soit l'opération suivante :

- compte 1641 chap 16 : + 1 631,32 €
- Chapitre 020 : - 1 631,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° du 27 mars 2023 relative au vote du budget annexe de l'eau,

ET APRES avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau de la commune suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 compte 1641: + 1 631,32 € Chapitre 020 : - 1 631,32 €	Chapitre 040 ▪ compte 21531: - 12 200,31€ ▪ compte 21561: - 110 435,92€ ▪ compte 28031: + 12 200,31€ ▪ compte 28151: + 110 435,92€
TOTAL : 0	TOTAL : 0

FAIT ET DELIBERE le jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	25 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

